

AVIS D'APPEL A CONCURRENCE

La Ville de Corbas est propriétaire d'une parcelle de terrain agricole cadastrée section ZA n°16 «La Donnière» sur la commune de Marennes d'une surface de 14 670 m².

Le bail à ferme précédent étant arrivé à terme, la commune souhaite proposer à la location cette parcelle à un exploitant agricole à compter du 1^{er} février 2023.

Le bail sera soumis aux dispositions du statut du fermage, aux arrêtés préfectoraux en vigueur, ainsi qu'aux usages locaux, clauses et conditions qui seront détaillés dans le contrat. La durée du bail est fixée à 9 années entières et consécutives sous réserve des droits de congé, reprise et autres clauses prévues par l'article L 411-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

A titre indicatif, pour l'année 2020/2021, le loyer s'est élevé à 156,56 €.

Si vous êtes intéressés, merci de faire parvenir un courrier à l'attention de Monsieur le Maire Place Charles Jocteur 69960 Corbas et de contacter la Direction Départementale du Rhône (DTT) dans le but d'obtenir un droit d'exploitation de la parcelle. Les candidats ont jusqu'au 01 décembre 2022 pour se faire connaître et déposer leur dossier à la DTT.